

## **TARIFS & HONORAIRES :**

*Jours et heures ouvrables de référence : lundi au vendredi horaires 9h-12h / 15h-18h (majoration + 10 % en dehors jours et heures ouvrables)*

### **Syndic de copropriétés :**

Vacation horaire : 120 € TTC / heure

Visite supplémentaire à celles prévues dans le contrat : 240 € TTC

Réunion Conseil syndical (2h) supplémentaire: 240 €

Assemblée Générale Extraordinaire (2h) : 600 €

Pré Etat daté (après accord signé du propriétaire vendeur) : 175 € TTC

Etat daté : 380 € TTC

Opposition sur mutation : 180 € TTC

Représentation aux expertises : 240 € TTC

Suivi du dossier après de l'assureur : 120 € TTC

Immatriculation copropriété : 180 € TTC

### **Gestion Locative :**

Locaux à usage d'habitation vide ou meublé / à usage de profession libérale / à usage de commerce : de 6 à 9 % TTC de toutes les sommes encaissées.

Garanties des Loyers Impayés – Détériorations Immobilières – Protection Juridique : +2.338 % TTC de toutes les sommes encaissées.

Vacation horaire : 120 € TTC / heure

### **Locations :**

Etat des lieux : 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du preneur.

Honoraires de négociation :

- En zone tendue : 10,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 10,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du preneur. Le montant total des honoraires (visite, dossier, bail) est de 20,00 € TTC/ m<sup>2</sup> (50 % à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur)
- En zone non tendue : 8,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 8,00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du preneur. Le montant total des honoraires (visite, dossier, bail) est de 16,00 € TTC/ m<sup>2</sup> (50 % à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur).